

## Formulaire de consentement :

- Je soussignée, vous confirme que j'ai décidé d'interrompre ma grossesse ainsi que la loi m'y autorise.
- Je sais que cette interruption peut se faire par la méthode médicamenteuse ou par la méthode chirurgicale. J'ai choisi la méthode médicamenteuse d'interruption de grossesse.
- l'accepte que vous m'administriez mifépristone 200 mg comprimés.
- Je reconnais avoir pris connaissance du document d'information qui m'a été remis.
- l'accepte que les consultations puissent être faite par téléconsultation, comme le prévoit le décret n° 2022-212 du 19 février 2022.
- l'atteste que les contre-indications de cette méthode m'ont été expliquées.
- Les coordonnées adresse précise et numéro de téléphone du service concerné de l'établissement de santé signataire de la convention - m'ont bien été indiquées par écrit.
- l'ai compris :
  - Que la prise de 1 comprimé de mifépristone, au cabinet et en sa présence, doit être obligatoirement suivie, 36 à 48 heures plus tard, de l'administration d'une prostaglandine, le misoprostol,
  - Que la prise des deux comprimés de misoprostol doit obligatoirement se faire au cabinet du médecin et en sa présence, sauf si expressément déclaré par votre médecin,
  - Que la visite de contrôle, au cabinet du médecin, 14 jours au minimum à 21 jours au maximum, après la prise de mifépristone, est indispensable et obligatoire.
- Je sais que cette méthode n'est pas efficace à 100%, de sorte que, en cas d'échec, l'interruption de grossesse ne pourra être obtenue que par des moyens chirurgicaux à l'établissement de santé dont les coordonnées m'ont été données.
- Je suis avertie que je ne dois pas prendre ce traitement si je ne suis pas sûre de vouloir interrompre ma grossesse.
- J'ai compris que si je décidais, en cas d'échec, de mener ma grossesse à terme, je dois en

parler à mon médecin afin de bénéficier d'une répétées, car aucune garantie ne peut être dor l'enfant à naître.	-	<u> </u>
Nom de la pa	tiente :	
	A	le
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :		
Ce document doit être apporté lors de la consultation de 1ere prise médicamenteuse et remis au médecin, une copie doit rester en main de la patiente.		
1 comprimé à 200 mg de mifépristone a été pris e Etablissement de santé de référence – numéro de	-	
Adresse :		
	Cachet et s	ignature du médecin :